



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 janvier 2017**

**DÉLIBÉRATION N°2017-004**

**OBJET : Remboursements de frais d'acquisition à l'association "les amis de la bibliothèque"**

En exercice : 22  
Membres  
Présents(s) : 16  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 6

Le seize janvier deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Claire GUEGUIN à Martine MORETTI, Aurore BAUGE à Crescent MARAULT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX

**Le ou les membres absent(s) :**

Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Christian BRUNEAUD, Christine BLANCHOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance : Monsieur Luc EUGENE**

CONSIDERANT que l'association « les amis de la bibliothèque » réalise, sur demande de la mairie des achats notamment sur internet pour lesquels l'association dispose d'un moyen de paiement adapté  
CONSIDERANT que s'agissant de dépenses au profit de la commune il convient de rembourser ces acquisitions.

Le conseil municipal autorise le remboursement à l'association « les amis de la bibliothèques » des acquisitions de documents et supports faites auprès d'organismes n'acceptant pas le paiement par mandat administratif sur présentation des factures acquittées correspondantes et dans le respect des crédits ouverts au budget.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Crescent MARAULT

